

Communiqué
de presse

Montpellier, France, le 5 septembre 2022 – 17h45 CEST

Assemblée Générale Extraordinaire d’Intrasense réunie sur troisième convocation le 1^{er} septembre 2022

Intrasense (FR0011179886 - ALINS), spécialiste des solutions logicielles d’imagerie médicale et concepteur de Myrian®, a tenu son Assemblée Générale le 1^{er} septembre 2022 sur troisième convocation. A l’issue de cette Assemblée Générale, le mandataire *ad hoc* désigné par le Tribunal de Commerce de Montpellier a exercé les droits de vote des actionnaires défaillants à raison de deux tiers des votes positifs et un tiers des votes négatifs. Pour rappel, seules les résolutions à caractère extraordinaire (n° 11 à 17 ; n° 19) étaient soumises au vote.

Le nombre d’actions détenues par les actionnaires ayant voté par correspondance ou par procuration est de 894.053 sur les 31.289.414 actions ayant le droit de vote, représentant un quorum 2,86%. Compte tenu de la présence du mandataire *ad hoc*, le quorum atteint pour l’Assemblée Générale Extraordinaire s’élève à 100% des 31.289.414 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l’Assemblée régulièrement constituée a pu délibérer sur l’ensemble des 8 résolutions soumises au vote des actionnaires.

Les résultats de l’Assemblée générale sont :

Résolution	Résultat
1. Délégation de compétence à consentir au conseil d’administration à l’effet d’émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société	100% de votes favorables : ADOPTÉE
2. Délégation de compétence à consentir au conseil d’administration à l’effet d’émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l’article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d’une offre au public	84,4% de votes favorables : ADOPTÉE

3. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	82,6% de votes favorables : ADOPTÉE
4. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	92,8% de votes favorables : ADOPTÉE
5. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce	98,2% de votes favorables : ADOPTÉE
6. Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire	100% de votes favorables : ADOPTÉE
7. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des cadres salariés et des mandataires sociaux de la Société	89,8% de votes favorables : ADOPTÉE
8. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	98,2% de votes favorables : ADOPTÉE

Le Conseil d'administration remercie ses actionnaires pour leur participation et annonce la mise à disposition du procès-verbal de l'Assemblée Générale sur le site web de la Société.



À propos d'Intrasense

Créée en 2004, Intrasense développe et commercialise un dispositif médical unique, Myrian®, plateforme logicielle facilitant et sécurisant le diagnostic, la prise de décision et le suivi thérapeutique. Grâce à Myrian®, plus de 1000 établissements de santé répartis dans 40 pays bénéficient d'une plateforme unique et intégrée pour lire tout type d'images (IRM, scanner...). Enrichie d'applications cliniques expertes pour des pathologies spécifiques, Myrian® offre une solution de traitement d'image universelle, intégrable dans tous les systèmes d'information de santé. Intrasense compte 56 salariés, dont 16 dédiés à la Recherche et Développement. Labellisée « entreprise innovante » par la BPI, elle a investi plus de 10 millions d'euros en Recherche et Développement depuis sa création.

Plus d'informations sur <http://www.intrasense.fr/fr/>.

Contacts

Intrasense

Anne-Elisabeth Achiri
Chargée des communications

Tél. : 04 67 13 01 30
investisseurs@intrasense.fr

NewCap

Hugo Willefert
Communication financière
et relations investisseurs

Tél. : 01 44 71 20 40
intrasense@newcap.eu

